

FICHE DE POSTE

Intitulé de l'emploi

Instructeur/Instructrice des demandes d'autorisation de travail au sein du pôle instruction de la plateforme interrégionale de main d'oeuvre étrangère de Clermont-Ferrand

Catégorie statutaire/Corps
Adjoint administratif

Groupe RIFSEEP
2

Domaine(s) fonctionnel(s)

Administration générale/Relation et service à l'utilisateur

EFR-CAIOM

EFR-Permanent

CAIOM-Tremplin

Emploi(s) type/Code(s) fiche de l'emploi-type

GESTIONNAIRE – INSTRUCTRICE ADMINISTRATIVE/INSTRUCTEUR ADMINISTRATIF
ADM006A/ FP2ADM03

Emploi fonctionnel de la filière technique, sociale ou SIC

Poste substitué

Le poste est-il ouvert aux contractuels ? Oui – Non

Sur le fondement de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, cocher le ou les article(s) sur le(s)quel(s) s'appuie le recrutement sur contrat :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1° de l'article 4 | <input type="checkbox"/> Article 6 bis | <input type="checkbox"/> Article 6 sexies |
| <input type="checkbox"/> 2° de l'article 4 | <input type="checkbox"/> Article 6 quater | <input type="checkbox"/> Article 7 bis |
| <input type="checkbox"/> Article 6 | <input type="checkbox"/> Article 6 quinquies | |

Localisation administrative et géographique/Affectation

Plateforme interrégionale de la main d'oeuvre étrangère située 60 avenue de l'Union Soviétique 63000 CLERMONT-FERRAND

Vos activités principales

L'instructeur/l'instructrice a en charge l'examen des demandes relatives à l'immigration professionnelle dans un contexte de simplification du cadre juridique, de la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et d'une dématérialisation des demandes d'autorisation de travail.

Le périmètre des demandes couvre les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger en France ou hors de France, pour des contrats en CDI ou en CDD, ou au profit d'un étudiant souhaitant travailler au-delà du quota d'heures autorisé par son titre de séjour étudiant ainsi que les avis pour les conventions de stage et les cartes de séjour temporaires pour les entrepreneurs/professions libérales.

Il/Elle assure principalement les missions suivantes :

- Instruction des demandes d'autorisation de travail : vérifier la complétude et la conformité des demandes et solliciter des compléments d'informations le cas échéant.
- Analyse des demandes dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Spécificités du poste/Contraintes/Sujétions

- Service constitué dans le cadre du transfert des services de main d'oeuvre étrangère du Ministère du travail au sein du Ministère de l'intérieur.
- Du fait de la nature des missions et du contexte : disponibilité, réactivité.

Vos compétences principales mises en oeuvre

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Connaissance de l'environnement professionnel Niveau pratique/requis (environnement administratif, institutionnel et politique)	Sens de l'organisation Niveau pratique/requis	Sens des relations humaines Niveau pratique/requis
Avoir des compétences juridiques Niveau pratique/requis (droit du travail, droit des étrangers, droit administratif général)	Savoir appliquer la réglementation Niveau pratique/requis	Capacité d'adaptation Niveau pratique/requis
Connaissance de la relation usager/accueil Niveau pratique/requis	Savoir communiquer Niveau pratique/requis	Savoir s'adapter Niveau pratique/requis
Avoir des connaissances en informatique Niveau pratique/requis (nouvelles procédures dématérialisées)	Savoir analyser et rédiger Niveau pratique/requis	
	Savoir travailler en équipe Niveau pratique/requis	

Votre environnement professionnel

I. Activités du service

Les plateformes interrégionales de main d'oeuvre étrangère sont de nouvelles structures, issues du transfert à compter du 1^{er} avril 2021 des services de main d'oeuvre étrangère (S.M.O.E.) du Ministère du travail au sein du Ministère de l'intérieur.

Elles participent à la mise en oeuvre de la réforme de l'immigration professionnelle souhaitée par le gouvernement et annoncée à l'issue du comité interministériel sur l'immigration et l'intégration du 6 novembre 2019. La réforme s'articule autour d'une simplification du cadre juridique, de la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et d'une dématérialisation des demandes.

Les plateformes exercent leurs compétences au profit des préfets de départements qui leur sont rattachés et avec lesquels une convention de délégation de gestion est signée.

La plateforme MOE de Clermont-Ferrand gère les demandes pour trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse)

Dans ce cadre, les équipes de la plateforme ont en charge l'activité jusqu'ici dévolue aux S.M.O.E. :

- Instruction des demandes (désormais dématérialisées) d'autorisation de travail (A.T.)
L'instruction porte sur les critères simplifiés de l'A.T. : situation de l'emploi (O.S.E.), conditions de rémunération, respect par l'entreprise de ses obligations légales.
Le périmètre des demandes couvre les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger hors de France (introduction pour demande de visa), les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger déjà présent en France (pour un titre de séjour en préfecture). La demande est effectuée par l'entreprise qui effectue le recrutement dans la perspective d'un contrat en C.D.I. (titre salarié), d'un C.D.D. (titre travailleur temporaire), ou au profit d'un étudiant souhaitant travailler au-delà du quota d'heures autorisé par son titre de séjour étudiant.
- Instruction des demandes d'AT sollicitées et des demandes d'avis sur les conventions de stage.
- Instruction des demandes d'avis sur les projets d'activité entrepreneurs/professions libérales.
- Plan de contrôle interne.

II. Composition et effectifs du service

La plateforme interrégionale de la main d'oeuvre étrangère est composée de 18 ETP :

- 2 cadres A qui assurent le pilotage de l'activité, les relations avec la préfecture, le ministère et les partenaires.
- 4 cadres B, chefs de pôle, qui assurent l'encadrement de proximité (suivi de l'activité des instructeurs, validation des dossiers, conseils métiers et une secrétaire cadre B).
- 11 collaborateurs de catégorie C en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de travail.

III. Liaisons hiérarchiques

Le responsable de la plateforme interrégionale de main d'oeuvre étrangère et son adjoint
Le responsable du pôle instruction

IV. Liaisons fonctionnelles

D.G.E.F./Direction de l'immigration/Sous-direction du séjour et du travail – Ministère de l'intérieur
Services des étrangers des préfectures

Durée attendue sur le poste

3 ans

Vos perspectives

- Evolution dans les services centraux ou déconcentrés du Ministère de l'intérieur, en particulier sur des fonctions similaires
- Valorisation des fonctions sur une évolution avec des responsabilités supérieures.

Qui contacter ?

Monsieur LAGARD : pierre-yves.lagard@puy-de-dome.gouv.fr (sur l'aspect métier)
Mme CHAZAUX : christelle.chazaux@puy-de-dome.gouv.fr (sur l'aspect RH)

Date limite de dépôt des candidatures

Date de mise à jour de la fiche de poste : 16/04/2024